

**40EME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC BAD SOODEN ALLENDORF – INDEMNITES
A VERSER A LA TRADUCTRICE**

CONSIDERANT qu'à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du jumelage, Madame Nadia DUTERDE a réalisé la traduction de divers documents,

CONSIDERANT l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 17 juin 2014,

CONSIDERANT la proposition d'indemniser l'intéressée, à hauteur de 500 €, pour la traduction des textes et des discours pour la journée du samedi 31 mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

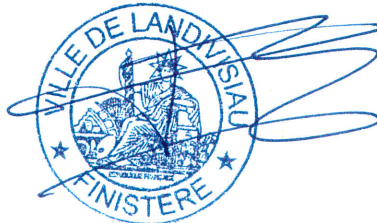
AUTORISE Madame le Maire à verser 500 € d'indemnités de traduction à Madame Nadia DUTERDE,

PRECISE que cette dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le....**30. JUIN. 2014**
Et de la publication, le...**01. JUIL. 2014..**
Fait à Landivisiau, le....**30. JUIN. 2014..**
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

02 JUIL. 2014